

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2019**

Date de convocation : 3 septembre 2019	Nombre de conseillers : en exercice : 11
Date d'affichage du compte-rendu : 18 SEP. 2019	présents : 08 votants : 09

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne - LECLERC Joël – DIEUL Sandrine - GOYER Muriel – AUCRETERRE Stéphane formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:
GOUBERT Eric a donné procuration de vote à GOYER Muriel.
MESNAGE Dominique.

Absent : LEMAITRE Philippe.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

Délibérations prises à l'unanimité des votants :

- modification de la régie relative aux camping-cars et ajout de la location de tables et chaises au sein de cette régie
- autorisation est donnée à M. Le Maire pour solliciter une aide au financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la création d'un poste de relèvement à Saint-Germain-sur-Ay plage et d'un réseau, rue du Camping
- autorisation est donnée à M. Le Maire pour solliciter une aide au financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aménagement extérieur du bâtiment accueil enfants
- fixation des tarifs 2020 pour la location des salles communales
- présentation de l'étude de faisabilité pour la construction de dix logements locatifs au hameau Ermissé, choix de l'esquisse et autorisation est donnée à M. Le Maire pour saisir la SA HLM Cotentin pour inscrire la réalisation de ces locatifs sociaux au titre de la pré-programmation 2020
- autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative n° 4 au budget communal pour compléter les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de voirie communale 2019
- lancement de la procédure de mise à disposition du personnel communal auprès de l'Association Syndicale Autorisée de la plage
- approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Délibération prise à la majorité des votants :

- autorisation est donnée à M. Le Maire pour actualiser le bail de location de la parcelle AL1

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
le 9 septembre 2019,
Le Maire,
Thierry LOUIS

